

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 2 MAI 2018

Convention avec le Centre de Gestion concernant la médiation préalable obligatoire

Afin de résoudre des conflits liés aux situations administratives des agents, il est possible de faire une médiation préalable obligatoire. Cette médiation a vocation à rapprocher les parties dans le cadre d'une procédure amiable, plus rapide et moins coûteuse qu'un contentieux engagé devant le juge administratif.

La commune, en conventionnant avec le centre de gestion peut bénéficier de ce service mis en place à titre expérimental.

Décisions du Maire

Le Maire n'a pas fait usage de son droit de préemption lors de la vente des parcelles suivantes :

- section B Numéro 2645 au 14 chemin de la Croix
- section B Numéro 2788, 2789, 2790 et 2793 au 10 rue des Frênes

Comité technique réuni en Préfecture

Lors du dernier comité technique réuni en Préfecture, suivi d'une conférence de presse, M. le Préfet a informé que la déviation du Puy serait mise partiellement en service avant le 14 juillet, qu'il y aurait une journée Portes Ouvertes à la population et une course pédestre le dimanche 1^{er} juillet.

La centrale d'enrobé, prévue un temps sur la commune et refusée par le Conseil Municipal sera installée à Yssingaux sur une centrale déjà existante, la centrale Eiffage.

Installation de nouveaux radiateurs

Les radiateurs vont être changés dans les salles suivantes : salle du Comté de Foix, local chasseurs, rez de chaussée de l'Assemblée, local foot pour un montant TTC de 4 230 €.

La commune vient de faire l'achat d'une remorque pour un montant de 950 € TTC.

Déclaration de sommes en non-valeur

La Trésorerie demande l'annulation de deux sommes liées à la cantine et non acquittées, d'un montant de 26,90 € et de 4,50 €.

Déclassement de la Route Nationale 88

En raison de l'ouverture de la déviation du Puy, la portion de la route nationale 88 qui va des Baraques au Puy va devenir route départementale.

Fournitures de plantes par la Communauté d'Agglomération

Par courrier, la communauté d'agglomération nous a informés qu'à partir de 2019, il ne sera plus possible de fournir des plantes aux différentes communes du territoire.

Réservation en ligne des repas pour la cantine et garderie

Une réunion d'informations à destination des parents est prévue le lundi 28 mai 2018 à 20h15 à la salle polyvalente. Les parents seront informés par une note distribuée dans leur cartable.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu en Mairie, le mardi 29 mai à 20 h 15